

## Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2018

## SBAA - SAINT BRIEUC AGGLO. REGIE

## UNITE DE DISTRIBUTION

## LE LEGUE

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé 10 échantillons d'eau en distribution. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire LABOCEA de Ploufragan, agréé par le Ministère chargé de la Santé.

## organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

Les réseaux sont alimentés par de l'eau produite à la station de Saint-Barthélémy en Saint-Briec. Cette installation de production traite l'eau d'une ressource superficielle (Le Gouët - retenue de La Méaugon). Le captage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

## qualité de l'eau distribuée

**bactériologie :**

9 prélèvements conformes aux limites de qualité réglementaires sur 9 réalisés

**dureté :**

Eau peu dure (dureté moyenne < 20°F)

**fluor :**

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

**nitrates :**

9 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 9 réalisées.

teneur maximale : 32 mg/l

teneur moyenne : 26 mg/l

**pesticides :**

13 prélèvements conformes sur 13 prélèvements réalisés par l'ARS. Néanmoins, dans le cadre de sa surveillance, St Briec Armor Agglomération (SBAA) a observé ponctuellement un résultat non conforme en S-métolachlore à la station de St Barthélémy suite à un évènement pluvieux très important.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule.

La valeur mesurée lors du dépassement observé par SBAA (0,225 µg/l) est restée nettement inférieure au seuil au delà duquel l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail recommande de ne pas consommer l'eau (10 µg/l).

## autres paramètres chimiques recherchés sur le réseau de distribution :

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des références ou limites de qualité imposées.

## conclusion sanitaire

**L'eau distribuée pendant l'année a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux exigences réglementaires pour les autres paramètres ici présentés, à l'exception des pesticides pour lesquels un dépassement ponctuel de la limite de qualité imposée a été observé.**

Pour le DGARS, et par délégation,  
l'Ingénieur du Génie Sanitaire



Carole CHERUEL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

**PLOMB :**

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie. Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

**Exigences de qualité :**

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.